

Paris, le 26 novembre 2020  
N° 2020-22/INSERM/FSD

NOTE

à

Destinataires *in fine*

**Affaire suivi par :**

Jean-Claude Sarron  
Médecin chef des services  
Fonctionnaire de sécurité de défense

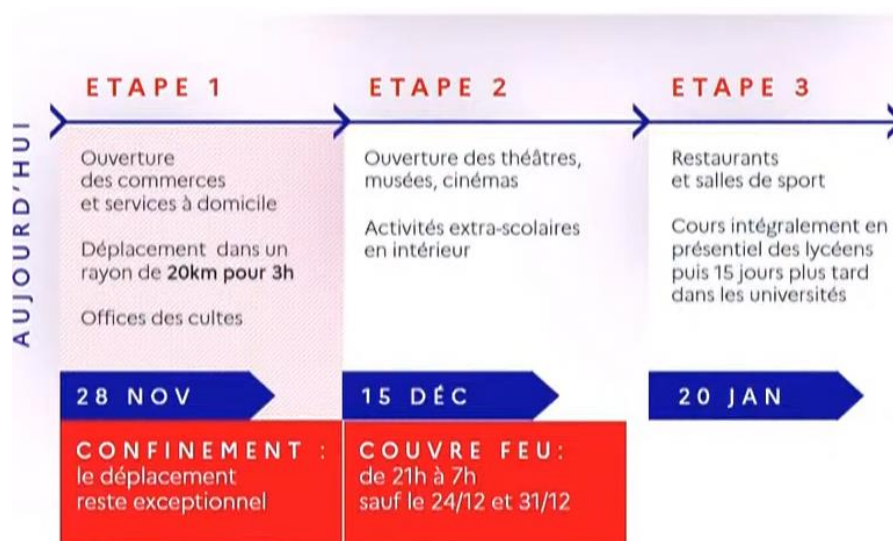
Béatrice Bie  
Etienne Pelletier

**Objet :** Aménagement du télétravail, des déplacements, des missions à l'étranger et de l'accueil de chercheurs étrangers

**Références :** 1/Allocution du président de la république du 25 novembre 2020  
2/Conférence de presse du premier ministre du 26 novembre 2020

Devant l'amélioration de la situation sanitaire en France, le gouvernement a pris la décision d'alléger pour certains secteurs d'activité les mesures de confinement actuellement mises en œuvre, et a présenté un calendrier de reprise des activités nationales. Ce calendrier pourra être tenu **sous la condition de décroissance de la pandémie** Covid19. Il se décline en 3 phases :

- Une phase 1 de poursuite du confinement jusqu'au 15 décembre
- Une phase 2 de couvre-feu du 15 décembre jusqu'au 20 janvier
- Une phase 3 de reprise à partir du 20 janvier.

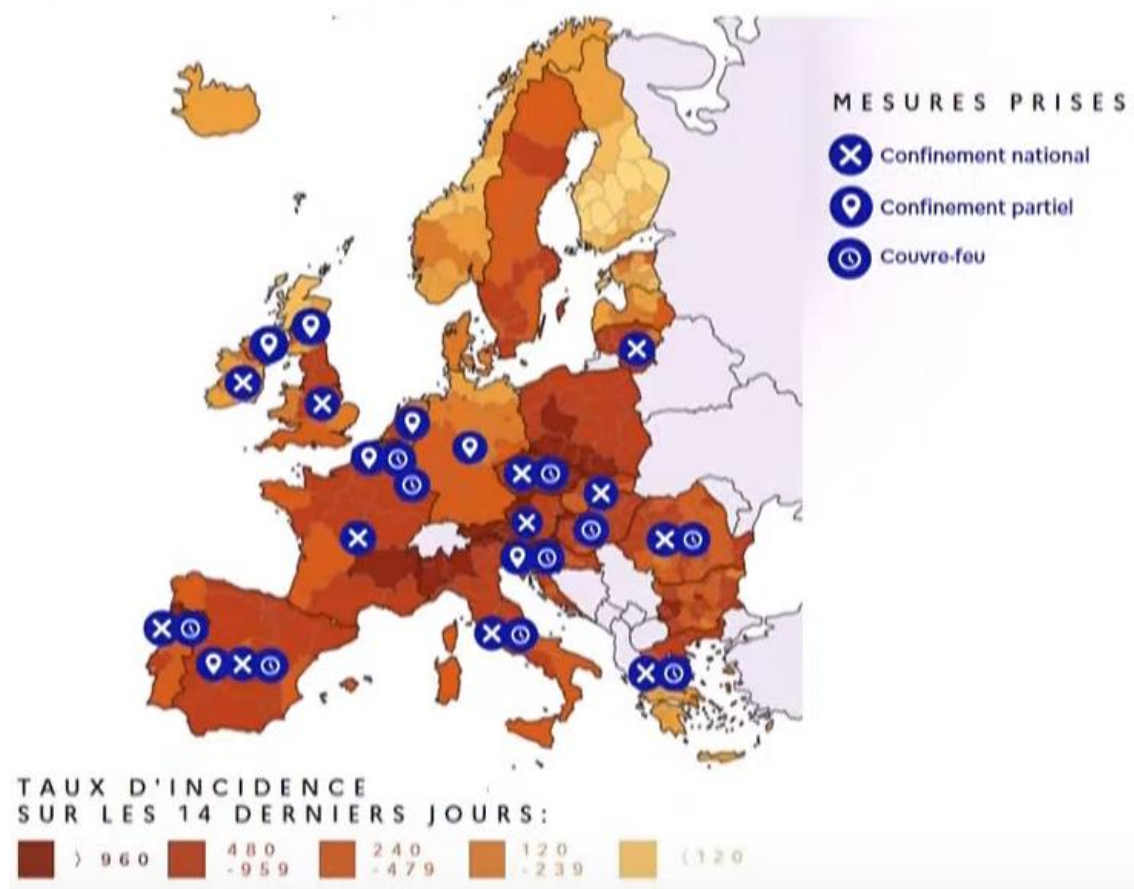


Le télétravail reste la règle pendant les phases 1 et 2 et continuera d'être mis en œuvre massivement. Pour les activités impératives en présentiel, les dérogations de déplacements professionnels actuellement en vigueur seront poursuivies et encore nécessaires pendant les phases 1 et 2 pour les périodes de confinement et de couvre-feu. (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>)

Les missions sur le territoire national pourront reprendre à partir du 15 décembre 2020. Elles seront exceptionnelles avant cette date et encadrées par une attestation professionnelle ou une dérogation de déplacement. Les missions outre-mer, autorisées à partir du 15 décembre, nécessiteront un test PCR négatif de moins de 72 heures à présenter à l'embarquement.

Les missions en Europe sont autorisées mais fortement déconseillées compte tenu de la recrudescence de la pandémie et des contraintes dans quasiment tous les pays Européens.

## SITUATION EN EUROPE AU 26 NOVEMBRE



Les missions à l'international (hors Europe) restent suspendues. Des missions pour des motifs exceptionnels (santé publique, aide humanitaire...) pourront être étudiées au cas par cas par la direction et avec l'avis du FSD. Elles feront l'objet de dérogations en relation étroite avec l'ambassade de France dans le pays de destination.

L'accueil des stagiaires internationaux sous contrat ou convention de stage est autorisé dans les unités mixtes de recherche. Les procédures de demandes d'autorisation d'accès dans les laboratoires, soumises auprès du FSD, restent identiques à celles mises en place avant la crise Covid-19. Ces nouveaux arrivants seront invités à respecter les consignes de sécurité et de sûreté, notamment celles mises en place contre le Covid dans les institutions de recherche.

Cette note sera diffusée dans toutes les unités mixtes en cotutelle de l'Inserm.

MCS® Jean-Claude Sarron  
Fonctionnaire de sécurité de défense



Destinataires :

DR Bordeaux  
DR Lille  
DR Lyon  
DR Marseille  
DR Montpellier  
DR Nantes  
DR Paris 6  
DR Paris 75  
DR Paris 11  
DR Paris ADS  
DR Strasbourg  
DR Toulouse  
US3 Lyon  
ADS  
ACP, RH, DPRE  
DAF, DAJ, DESP  
DSI , DISC, ITMO

Copie :

C. Giry